

## Mon accompagnement

# L'évaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP)

Cette prestation d'évaluation vous permet de valider les compétences et capacités correspondant à un métier, et d'identifier d'autres emplois/métiers sur lesquels vous pouvez vous positionner.

#### Votre situation actuelle

Vous êtes demandeur d'emploi :

- sans expérience récente dans le métier recherché.
- ayant des difficultés pour cerner vos points forts,
- souhaitant identifier les emplois proches de celui ou ceux que vous avez exercé et sur lesquels vous pourriez vous positionner.

#### Vous souhaitez

- valider vos compétences et capacités correspondant à un emploi/métier donné,
- identifier des compétences transférables vers d'autres emplois/métiers.

## La réponse à vos besoins

A l'issue de l'évaluation, vous pourrez :

- repérer les atouts sur lesquels vous pourrez vous appuyer pour accéder à l'emploi recherché,
- vérifier que vos compétences et capacités correspondent à celles exigées par les employeurs pour occuper l'emploi que vous recherchez,
- identifier vos besoins de renforcement ou d'élargissement des compétences,
- identifier d'autres emplois/métiers sur lesquels vous pouvez vous positionner.

## L'organisation et la méthode de cette évaluation

Animée par un prestataire conventionné par Pôle emploi, l'Evaluation des Compétences et des Capacités Professionnelles (ECCP) dure une demi-journée à une journée, selon les emplois/métiers à évaluer.

#### L'accueil

Après avoir analysé votre situation professionnelle, le prestataire vous présente l'objectif de l'évaluation, le déroulement de la séance et les méthodes utilisées.

## L'évaluation

Vous serez amenés à remplir des questionnaires, à réaliser des tests et serez confronté à des cas pratiques et des mises en situation professionnelle réelles ou simulées.

### Les résultats

Les résultats de l'évaluation vous seront remis au cours d'un entretien individuel. Vous analyserez ensemble les résultats, qui pourront vous aider à envisager d'autres pistes professionnelles au regard des compétences évaluées, mais aussi de la réalité du marché de l'emploi. Avec votre conseiller Pôle emploi, vous conviendrez des actions à mettre en œuvre pour réussir votre insertion professionnelle.

**Attention** : certaines mesures ou prestations n'ont pas de caractère automatique. Leur attribution varie en fonction de certains critères et en fonction des situations locales. Rapprochez-vous de votre conseiller Pôle

emploi pour de plus amples informations.



